

Le 16 novembre 1999

PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE

1. Diffusion et interprétation des lignes directrices

Type d'information/destinataires	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
1.1 Ligne directrice/politique sur le contenu et le format des demandes		1.1.1 Indication claire de la date d'entrée en vigueur.	Pratique courante. EXÉCUTÉ
		1.1.2 Date d'entrée en vigueur : 6 mois après la date de publication.	Politique courante de l'ARLA depuis l'été 1998. EXÉCUTÉ
		1.1.3 Indication de la date d'entrée en vigueur dans les lignes directrices	Pratique courante. EXÉCUTÉ
		1.1.4 Conformité facultative avant la date d'entrée en vigueur.	Voir 1.1.2. EXÉCUTÉ
		1.1.5 Mise à jour hebdomadaire ou mensuelle sur Internet.	Les documents dont la publication est approuvée sont automatiquement diffusés sur Internet. Cette politique est en vigueur depuis le printemps 1998.
		1.1.6 Aucune modification des exigences en matière de données, sauf si les normes de l'OCDE et des É.-U en disposent autrement.	Suite à donner par le sous-comité technique. EXÉCUTÉ
1.2 Projets de décision réglementaire			SUPPRIMER
1.3 Comptes rendus des réunions du CCGE		1.3.1 Diffusés sur Internet	Les membres du Comité ont convenu que le premier compte rendu diffusé sur Internet sera celui de la réunion du 2 novembre 1998. EXÉCUTÉ

Type d'information/destinataires	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
1.4 Ensemble de l'information		1.4.1 Examen de l'approche en matière de communications	A) La secrétaire du Comité diffusera l'information à tous les membres. EXÉCUTÉ
			B) Le coprésident du Comité représentant l'industrie doit examiner et approuver au préalable l'information communiquée à l'ARLA pour s'assurer que celle-ci a fait l'objet d'un consensus. EXÉCUTÉ
			C) Déterminer les canaux empruntés pour les demandes de renseignements techniques. EXÉCUTÉ
			D) Améliorer le site Web de l'ARLA. Depuis le 1 ^{er} novembre 1998, on améliore le site qui sera davantage interactif et convivial. EXÉCUTÉ
			E) Refonte des documents réglementaires. La présentation de toutes les publications de l'ARLA sera modifiée de manière à ce qu'elles soient plus conviviales. Échéance : janvier 1999. EXÉCUTÉ
			F) Discussions sur la stratégie de communication, au besoin, entre les associations de l'industrie, la Fédération canadienne de l'agriculture et l'ARLA. EXÉCUTÉ

Type d'information/destinataires	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
			<p>G) Informer les titulaires d'homologation qui ne font pas partie des associations représentées au Comité sur les travaux du Comité et de ses groupes de travail. Le groupe de travail sur la communication avec l'industrie déterminera quelle information sera diffusée sur Internet. Dans les documents diffusés par la poste, on indiquera la possibilité de visiter la page Web.</p> <p style="text-align: right;">EXÉCUTÉ</p>

2. Évaluation des demandes d'homologation

Objectif	Mesure : progrès par rapport la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
2.1 Réduire les délais de traitement des demandes		2.1.1 Créer une nouvelle catégorie (B1) pour les modifications mineures aux étiquettes et aux préparations.	Le Groupe de travail a fait rapport et a présenté un système de catégories assorti de 13 recommandations au Comité de gestion de l'Agence (CGA) le 3 novembre 1999. Le système et les recommandations ont été acceptés, sauf en ce qui suit :
		2.1.2 Établir un nouveau délai (4 mois) pour les nouvelles sources de fabrication.	recommandation 8 - acceptée, mais application différée. recommandation 9 - acceptée en principe, mais reportée d'un an.
		2.1.3 Établir un nouveau délai (6 mois) pour les examens de l'efficacité (pour quelle catégorie de demande?); éliminer l'examen des données sur l'efficacité - exiger seulement des sommaires; supprimer l'examen de l'efficacité.	Le rapport a été présenté au CCGE le 16 novembre 1999. La mise en oeuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi et de la présentation régulière de rapports au CCGE et au CGA.
		2.1.4 Fusionner les niveaux B et C en ce qui touche l'examen préliminaire, avec délai de 45 jours.	Lien avec la recommandation 12 du rapport Nephin. Équipe de projet de l'ARLA mise sur pied en juin 1999. Rapport attendu en décembre 1999 en vue de sa présentation à la réunion suivante du CCGE.
		2.1.5 Dans le cas des examens conjoints, accepter les demandes avec la mention « étude en cours ».	Vérifier auprès du comité technique de l'Institut pour la protection des cultures si cela pose encore un problème.

EXÉCUTÉ

Objectif	Mesure : progrès par rapport la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
2.2 Examen des étiquettes		2.2.1 Éliminer l'examen de la version finale imprimée des étiquettes.	A. Le groupe de travail a émis son rapport final en mai 1998. Toutes ses recommandations devraient être appliquées à compter du 1 ^{er} novembre 1998. B. Une note réglementaire sur la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail sera émise en novembre 1998. <p style="text-align: right;">EXÉCUTÉ</p>
2.3 Copie d'étalon/produit d'étalon		2.3.1 Permettre au titulaire d'homologation d'une copie d'étalon de présenter toutes les données à l'exception du formulaire des spécifications du produit; le titulaire de d'homologation du produit étalon fournira une formule des spécifications du produit confidentielle séparément.	Une proposition a été rédigée et discutée avec l'industrie. On attend les commentaires de l'industrie sur 2 points.
		2.3.2 Envoi d'un avis/absence d'avis.	On considérera que l'étape II (25 points de l'EPA) est complète lorsque le projet de directive aura paru (date cible : janvier 2000) et après la mise en oeuvre, peu après que les 45 jours pour commentaires se seront écoulés. Étape III (plus de 20 points de l'EPA). Le groupe de travail sera constitué plus tard en l'an 2000.
2.4 Programme d'homologation des usages limités à la demande des utilisateurs		2.4.1 Accepter les données de l'EPA sans modifier le format.	On s'oriente dans ce sens à tous les égards, (c.-à-d. pour les sommaires exhaustifs, le gabarit de l'OCDE, et l'utilisation des données d'examen). <p style="text-align: right;">EXÉCUTÉ</p>

Objectif	Mesure : progrès par rapport la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
		2.4.2 Examiner seulement les sommaires.	La suggestion est acceptée en principe, à la condition que les sommaires soient de bonne qualité. EXÉCUTÉ
2.5 Présentation de demandes de qualité par les entreprises	Dans un délai déterminé, accroître le % des demandes acceptées à l'étape de l'examen préliminaire (notamment par l'augmentation de la qualité des demandes).	2.5.1 Faire en sorte que les <i>entreprises</i> présentent des demandes de qualité dans des délais établis.	L'ICPC a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les lacunes les plus courantes à l'étape de l'examen préliminaire et de combler ces lacunes. Il y aura consultation entre l'ACMSC et l'ICPC.
		2.5.2 L'industrie projette d'inclure un dossier conforme aux normes internationales, un sommaire normalisé de données sur la valeur et un sommaire exhaustif des données.	Approbation de principe. EXÉCUTÉ
		2.5.3 Faire en sorte que les responsables de l'étude remplissent des grilles de renseignements.	Approbation de principe. EN COURS
		2.5.4 Que l'ARLA améliore la communication des besoins en matière de données.	Le groupe de travail ARLA/ICPC doit établir des listes de contrôle couvrant tous les aspects de l'examen préliminaire. A. Il examine les lacunes les plus courantes décelées au cours de l'examen préliminaire. B. Il suit la situation de près par l'examen des statistiques. C. Les tables de codes de données et les grilles de renseignements sont fournies sur demande. D. Ces tables et grilles seront disponibles sur la page Web en 1999.

Objectif	Mesure : progrès par rapport la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
2.6 Divulgarion des produits de formulation			L'ICPC est en train d'élaborer un énoncé de position sur cette question. <p style="text-align: right;">EN COURS</p>
2.7 Gestion par l'industrie - dispositifs de fermeture de sécurité pour enfants et emballages « conceptuels »		2.7.1 Dispositifs de fermeture de sécurité pour enfants	Il en sera question à la prochaine réunion du groupe de travail du Comité fédéral, provincial, territorial sur les critères de classification, en décembre 1999.
		2.7.2 Emballages « conceptuels »	L'ICPC s'est engagé à mettre de côté les emballages « conceptuels » pour passer aux produits formulés, d'ici 2005.
2.8 Harmoniser les exigences en matière de données, les protocoles et les outils électroniques avec les organismes internationaux de manière à réduire :			
a) Les coûts de l'ARLA		2.8.1 Harmonisation des protocoles.	Protocoles harmonisés (pas identiques) dans des domaines stratégiques (p.ex., usages agricoles importants). Des différences reconnues subsistent et on tente de les régler. On s'entend sur plusieurs ajustements techniques. Cependant les processus administratifs américains pour formaliser ces ententes sont longs et difficiles.

Objectif	Mesure : progrès par rapport la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
		2.8.2 Utilisation d'outils d'examen électroniques.	<p>L'essai pilote de l'ARLA a clairement montré que le format PDF interactif mû par un chercheur Web offre les fonctions requises pour l'évaluation des données et pour la production de rapports d'évaluation. Ce n'est pas le cas du CADDY. L'ARLA fera paraître un rapport sur cet essai en décembre 1999.</p> <p>Il semble que non seulement les organismes de réglementation tirent profit des demandes électroniques interactives, mais que l'industrie peut y faire aussi des gains en efficacité suite à des modifications dans l'organisation du travail et l'assemblage.</p>

Objectif	Mesure : progrès par rapport la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
			<p>L'ARLA, l'EPA et le Mexique collaborent à l'essai de solutions électroniques, notamment le type à format PDF interactif mû par un chercheur Web et le format PDF. L'industrie est un partenaire stratégique dans ces essais pilotes.</p> <p>Trois documents d'orientation ont été distribués à l'U.S. EPA, à l'industrie canadienne et américaine, à l'OCDE et au GRIT (Global Regulatory Information Technology). L'ARLA les fournit sur demande. On croit que ces documents vont évoluer et des mises à jour régulières sont prévues. L'industrie canadienne et américaine a fourni des commentaires.</p> <p>Ce sont les documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. LÉDÉ (livraison, évaluation, dossiers électroniques) : Orientations destinées à l'industrie pour la phase pilote. 2. LÉDÉ (livraison, évaluation, dossiers électroniques) : Énoncé préliminaire des exigences des évaluateurs. 3. LÉDÉ - Modèles de documents servant à la vérification et à l'évaluation de dossiers électroniques : Essais et orientations relatifs aux échanges électroniques.

Objectif	Mesure : progrès par rapport la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
		2.8.3 Examen conjoint.	L'examen de la demande relative au cyprodinil a pris 12 mois. Aucune demande soumise à un examen conjoint n'a encore été rejetée. EXÉCUTÉ
		2.8.4 Partage du travail.	SUPPRIMER
b) Réduire les coûts pour l'industrie		2.8.5 Harmonisation des exigences en matière de données, production de cartes des zones, numération et format des demandes.	SUPPRIMER
		2.8.6 Présentation des demandes par voie électronique.	SUPPRIMER

Recouvrement des coûts

Objectif

Instaurer une structure tarifaire :

- S qui permette à l'ARLA de générer des recettes suffisantes pour emplir son mandat de manière efficace et efficiente;
- S qui tienne compte des répercussions économiques pour les intervenants;
- S qui n'empêche pas l'accès aux produits antiparasitaires, en particulier les produits à emploi limité;
- S dont la gestion soit rentable.

Objectif	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
3.1 Réduire les tarifs du Programme d'homologation des usages limités à la demande des utilisateurs (PHULDU)		3.1.1 Réduire les mesures de recouvrement des coûts à l'imposition d'un tarif nominal (actuellement, le tarif du PHULDU sont 10 % de ceux des frais réguliers).	SUPPRIMER

4. Propriété des données

Objectif	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation au 16 novembre 1999
4.1 Que l'industrie prenne la responsabilité de la propriété des données			Une proposition conjointe ARLA-industrie pourrait faire l'objet d'une plus vaste consultation d'ici juin 2000.